

COLLEGE MONNET
LES SABLES D'OLONNE

PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE
HARCELEMENT AU COLLEGE MONNET

1. Définition du harcèlement

«Une violence répétée, verbale, physique ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre, en position de faiblesse, l'agresseur agissant dans l'intention de nuire »

2. Constitution d'un groupe ressource de 5 personnes qui est en cours de formation (la principale adjointe, la CPE, une AED, l'infirmière, une enseignante)

3. Responsabilité du traitement

Qui ? CPE et/ou professeur principal – principale et/ou principale adjointe

4. Modalités de traitement

4.1 Recueillir la parole : les faits ; qui – quoi – où – quand comment)

4.2 Accueil des protagonistes : accueil de l'élève victime – accueil des témoins – accueil de l'auteur

4.3 Etude de la situation

4.4 Rencontre avec les parents

5. Mesures de protection à prendre et éventuelles sanctions

5.1 A l'interne

5.2 A l'externe

6 Suivi post évènement

Suivi de la situation de l'élève victime en cellule de veille.

Protocole présenté et voté en CA le 24 novembre 2022